

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 22 FEVRIER 2022

L'an deux-mille vingt-deux, le vingt-deux Février, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Grémévillers, s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Olivier ANCELIN, Maire

Etaient Présents : Mrs ANCELIN Olivier, LUGINBÜHL Fabrice, TELLIER Emmanuel, , BLOND Eric, HOUET Grégory et Mmes TERNISIEN Nathalie, VANDAMME Frédérique et DESANGLOIS Amélie

Absente excusée : LEULLIER Christian donne pouvoir à LUGINBÜHL Fabrice, MAQUAIRE Jérémy donne pouvoir à VANDAMME Frédérique, GODIN Sandrine donne pouvoir à ANCELIN Olivier

Secrétaire de séance : LUGINBÜHL Fabrice

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- **Financement des nouvelles prises Fibre Très Haut Débit**
- **Inventaire des chemins de la commune**

Le Conseil Municipal donne son accord à l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

2022-01

I – AVANCEMENT DE GRADE 2022

- VU l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 Février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale.
- VU l'article 49 modifié de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, 2^e alinéa, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des nouvelles dispositions réglementaires concernant les quotas d'avancements de grade dans la collectivité.

Il convient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

LE MAIRE,

- PROPOSE au Conseil Municipal de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit ;

Cadre d'emploi	Grade	Taux
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 1 ^e classe	100%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

2022-02

II – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide que sera attribuée une somme globale de **4 200.00€**, aux associations suivantes, et répartie comme suit, sur le Budget Primitif 2022 :

COOPERATIVE SCOLAIRE	300
SOCIETE DE CHASSE DE GREMEVILLERS	150
UMRAC	80
COMITE DES FETES	2 200
ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES	350
FC SONGEONS	375
FOYER RURAL JUDO HAND	100
EMION	125
LES BOUTS DCHOU	100
MOOV'ADAPT	150
AS DU COLLEGE DE MARSEILLE EN BVS	150
RESERVE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	120
<u>TOTAL</u>	<u>4 200</u>

Le Conseil Municipal décide d'allouer un montant forfaitaire de 25€ aux différents licenciés de la Commune âgés de 18 ans et moins, des clubs sportifs et associations culturelles.

Ces sommes sont versées sous conditions de présentation des bilans annuels et éventuellement des prévisions.

2022-03

III – DEFISCALISATION SIEAB 2022

Vu la délibération en date du 05 mars 2018 concernant l'adoption de la modification des statuts du SIEAB

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2019 relatif à la modification des statuts du syndicat

Vu la délibération en date 5 mars 2018 annulée et remplacée par la délibération en date du 9 octobre 2019 concernant le retour du patrimoine incendie aux diverses communes adhérentes au SIEAB

Monsieur le Maire rappelle que :

La compétence de défense incendie destinée à mettre aux normes les dispositifs nécessaires pour garantir une défense incendie aux communes adhérentes a pris fin au 1er janvier 2020, seules les opérations d'entretien et de contrôle des hydrants resteront à la charge du SIEAB jusqu'au 30 juin 2025.

Par conséquent,

Vu le retour aux communes de la compétence défense incendie partie investissement, il appartient aux communes :

-d'approuver le certificat de transfert ci-joint, élaboré par les services fiscaux, qui définit les dispositifs et leurs valeurs unitaires ainsi que le montant total des travaux d'investissement de défense incendie réalisés jusqu'en 2015 inclus.

-d'intégrer, ces opérations d'investissement dans l'inventaire communal par des écritures d'ordre non budgétaire.

Après concertation, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des présents :

D'intégrer les travaux d'investissement de défense incendie évalués par dispositif et réalisés jusqu'en 2015 inclus au patrimoine communal.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le certificat administratif.

De transmettre au Trésorier de la commune le certificat pour signature.

De retourner ce certificat dûment signé au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne.

2022-04

IV –ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, par délibération en date du 24 juin 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)

Lors de son assemblée du 23 novembre 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60.

2022-05

V –FINANCEMENT DES NOUVELLES PRISES FIBRE TRES HAUT DEBIT

Monsieur Le Maire, informe le Conseil Municipal que le nombre de prises prévues initialement afin de fournir le Très Haut Débit à chaque habitation de la Commune est insuffisant eu égard des nouvelles entreprises, des terrains à bâtir, nouvelles constructions et / ou nouvelles divisions parcellaires.

De nouvelles prises FTTH (Fiber To The Home) doivent être ajoutées dans la Commune.

Après étude de la part du SMOTHD et de la CCPV, le coût d'une prise serait de 528.24€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

VU la convention avec la CCPV portant sur le financement des nouvelles prises FTTH ;

CONSIDERANT que les prises déjà existantes n'ont rien coûté aux usagers bénéficiaires et ont été prises en charge par la Commune à hauteur de 370€ par prise;

CONSIDERANT que le coût actuel est plus élevé que le coût initial ;

DECIDE que la TVA sera à la charge de l'Administré.

DECIDE d'accepter le plan de financement ci-dessous :

Commune	370.00€
Administré bénéficiaire	Reste à charge + TVA

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les différentes conventions avec les Administrés demandeurs et la CCPV.

DECIDE que les dépenses et recettes prévisionnelles seront inscrites au Budget Primitif 2022.

VI –INVENTAIRE DES CHEMINS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire,

rappelle que la Commune participe au programme « Plan 1 million d'arbres et arbustes en Hauts-de-France » initié par la Région.

Grâce à l'implication de la Communauté de Communes de la Picardie Verte dans la centralisation des commandes des communes, Grémévillers a pu commander une soixantaine d'arbres et arbustes.

La plantation a eu lieu le 12 Février dernier, Chemin des Vignes et dans le village avec l'aide des Membres du Conseil Municipal, de la Société de Chasse, du Conseil des jeunes, d'habitants de la Commune et la présence de Mme TEINTENIER, Vice-Présidente du Conseil Régional en charge de la biodiversité.

CONSIDERANT que la Commune souhaite poursuivre la lutte contre les effets du changement climatique, favoriser la biodiversité, limiter les îlots de chaleur, améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie des habitants.

CONSIDERANT la nécessité de préserver et d'entretenir les chemins ruraux existants et pour ce faire, de connaître précisément leur nombre et leurs caractéristiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des Membres présents,

VU le devis de l'Association Chemins Nord Pas-De-Calais Picardie, qui a pour vocation d'accompagner les communes de la Région Hauts-de-France dans leurs démarches en faveur des chemins ruraux, et qui propose d'inventorier les chemins de Grémévillers pour une adhésion annuelle de 50€ et un tarif journalier de 140€, à raison de 5 jours

DECIDE d'adhérer à l'association

AUTORISE Monsieur Le Maire a accepté le devis proposé et à procéder aux mandatements correspondant.

Questions et informations diverses :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal :

- M. VANDAELE serait prêt à vendre son terrain pour cet agrandissement.
- De la visite de la Vice-Présidente de la région chargée de la biodiversité, lors de la journée « plan arbres », en présence de membres du C.M, de la société de chasse, du conseil des jeunes ainsi que d'habitants, ce fût une bonne journée et une opération à renouveler.
- Qu'il est encore trop tôt pour l'organisation du repas des seniors, le C.M propose de voir l'évolution de la crise sanitaire avant de se prononcer.
- Qu'une demande de places de stationnement a été déposé en mairie, le C.M refuse.
- Qu'il souhaite installer des points lumineux pouvant être subventionnés par le SE60, dans la cour d'école, 3 dans Grémévillers ainsi qu'un point dans la rue neuve.

La séance est close à 21 h 45